

M. Argue: On ne le fait pas.

M. Jutras: Un instant! Sauf erreur, on a adopté la recommandation, on a donné ces instructions aux chemins de fer qui sont censés, dorénavant, placer les wagons en proportion des commandes attribuées à un point donné. A cause des conditions particulières qui existaient au début de l'automne dernier, il n'y a pas eu d'expédition. Nul régime de répartition ou d'expédition n'aurait pu fonctionner dans les conditions difficiles qui existaient l'automne dernier pour la Commission du blé et tout autre organisme. Le transport des céréales était faible. Le seul qui ait eu lieu l'automne dernier est celui des céréales destinées aux minoteries locales. Elles exigent une catégorie spéciale de céréales et veulent qu'elles soient expédiées à certains points, sur instructions spéciales, naturellement, de la Commission du blé. Il n'y a eu moyen à aucun moment de répartir également les transports entre les trois provinces de l'Ouest. Conclusion: la période en cause se prêtait mal au contrôle d'un nouveau régime de répartition. Certaines gens, dois-je dire, doutent encore que cela se fasse. Cela se fait à bien des endroits, mais on se demande si la chose se fait avec efficacité à certains autres endroits. Je crois comprendre qu'on s'efforce actuellement de rendre la méthode applicable à tous les points donnés. Il reste, encore une fois, que le problème n'est pas facile à résoudre. On n'a aucune preuve tangible que la méthode n'est pas suivie à un point donné. La difficulté vient de ce que certains ont dit qu'ils n'étaient pas en mesure de savoir ce qui en était.

Cela semble la principale critique. Personne ne paraît être en mesure de dire exactement si les wagons sont répartis de cette façon, car il n'est pas toujours facile de savoir quelle sorte de commandes a un concurrent. Parfois certains peuvent prétendre qu'ils ont des commandes alors qu'ils n'en ont pas. Si je ne m'abuse, on est à élaborer un système qui se révélera probablement satisfaisant pour tous les intéressés. Mais c'est là la méthode en vigueur en ce moment et celle sur laquelle on se fondait l'an dernier. Si les wagons sont attribués en proportion des commandes, dans les conditions actuelles je ne vois pas comment on pourrait trouver de meilleure solution.

M. Bryson: L'honorable député prétend-il que la Commission du blé indique aux chemins de fer à quels endroits envoyer des wagons, combien de wagons envoyer si on a des commandes à ces endroits? Est-ce bien là ce qu'il veut dire?

M. Jutras: C'est effectivement là le sens de la proposition. Il faudrait qu'on dise aux chemins de fer à quel endroit envoyer les

wagons. On leur fournit une liste des commandes et les chemins de fer sont censés attribuer les wagons en proportion du volume des commandes.

M. Bryson: Le point qui m'intéresse c'est que, selon vos remarques, c'est la Commission du blé qui indique comment procéder. C'est d'après les renseignements de la Commission du blé que les chemins de fer envoient des wagons à un point d'expédition.

M. Jutras: En effet.

M. Bryson: Je ne veux pas m'étendre plus longuement qu'il le faut sur la question mais, à mesure que le débat se prolonge, il me semble que la question devient de plus en plus embrouillée et confuse. Je sais dans quelle situation se trouve le ministre lorsque nous discutons les affaires de la Commission canadienne du blé. Si j'interviens en ce moment c'est tout simplement pour essayer une fois de plus d'obtenir de lui une déclaration claire et précise sur les fonctions du contrôleur des transports pour ce qui est de la répartition des wagons-marchandises.

Non seulement beaucoup d'honorables députés ne savent plus à quoi s'en tenir à ce sujet mais les membres du syndicat du blé de la Saskatchewan se trouvent dans la même situation. Je voudrais citer leur opinion pour ce qui est de la répartition des wagons. Je n'ai pas ici le texte officiel mais j'ai mis le document que j'ai en main en regard de ce texte officiel et j'ai constaté qu'il est à peu près exact. Je signale que non seulement les fonctionnaires du syndicat du blé ont comparu à cette réunion du comité spécial de l'Assemblée législative de la Saskatchewan mais que M. Milner lui-même était présent pour rendre témoignage. Les syndicats du blé de la Saskatchewan croient que les wagons sont répartis de la façon suivante:

La Commission canadienne du blé répartit les wagons...

C'est à peu près ce que vient de dire l'honorable député de Provencher.

...selon les compagnies d'élevateurs en vertu d'une formule assez mystérieuse, a dit M. Gibbins, dont nous n'avons pu découvrir la nature de sorte que nous ignorons quelle proportion de wagons est mise à la disposition du syndicat du blé.

Rappelons que M. Gibbins est le deuxième vice-président du syndicat du blé de la Saskatchewan. A la séance même où il s'exprimait ainsi était présent M. Milner. J'ai cru conclure des propos tenus il y a un instant par le ministre,—et je suis loin de vouloir lui faire dire des choses qu'il n'a pas dites,—que le contrôleur des transports n'intervenait que lorsque les wagons étaient chargés de céréales, qu'il lui appartenait de coordonner les mouvements de ces wagons, à travers le